





PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

 <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BASSE-NORMANDIE</p>	<p>FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 Version du 3 mars 2011</p>	 <p>NATURA 2000</p>
--	--	--

AVERTISSEMENT PREALABLE : ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr , rubrique "biodiversité"

A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.

Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?

Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux... soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au service administratif instruisant le projet pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

/! Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000^e, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : Travaux de rechargement en sable du haut de plage et de confortement du cordon dunaire sur un secteur à enjeux du littoral de Sainte-Marie-du-Mont (Utah Beach)

Nom du demandeur : Sainte-Marie-du-Mont, Département de la Manche

Société :

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : Sainte-Marie-du-Mont

Adresse du demandeur : Mairie - 2 place de l'Eglise, 50480 Sainte-Marie-du-Mont

Téléphone : 02 33 71 58 00 Fax : sans objet

Email : mairie.stemarielumont@wanadoo.fr

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Présentation du projet :

Le projet concerne un linéaire d'environ 280 mètres entre le musée du Débarquement au sud, et les monuments américains au nord.

Le projet concerne la réalisation pendant une période de 6 ans (2022-2028), de travaux de rechargements en sable du haut de plage et de confortement du pied du cordon dunaire.

L'objectif de ces rechargements est de donner du temps à l'adaptation et à la relocalisation des biens et activités en arrière des zones en érosion.

Les rechargements seront réalisés uniquement en cas de besoin et s'il y a la ressource nécessaire. Si le stock sédimentaire n'est pas suffisant, les rechargements ne se feront pas. Ce sont des actions qui n'ont pas vocation à perdurer dans le temps.

Le projet consiste à procéder à des rechargements en sable du haut de plage et pied de falaise dunaire, en fonction de l'intensité des phénomènes d'érosion et en fonction de la ressource en sable des gisements à proximité. Les rechargements ne se feront pas de façon systématique.

Ces sables seront extraits sur une barre sableuse d'accumulation, située à proximité.

Description des travaux :

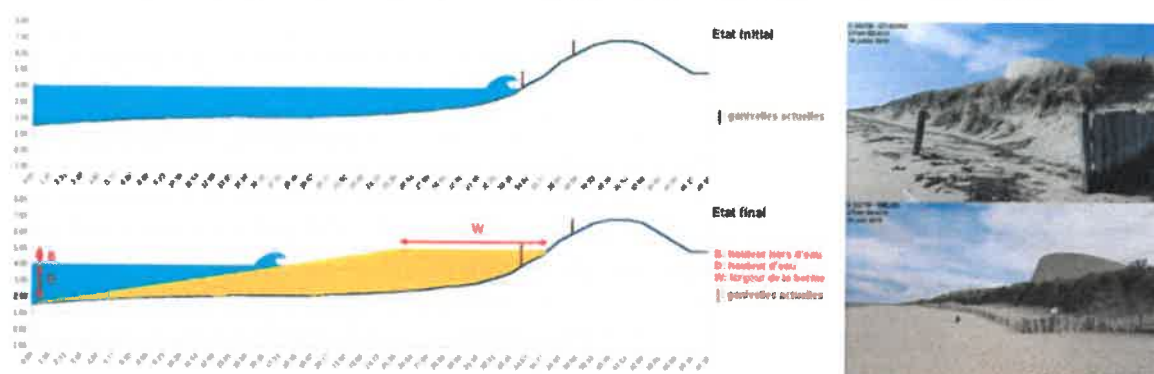
Une 1^{ère} intervention est envisagée en mars 2022, afin de poursuivre les efforts engagés depuis 2015 pour protéger le musée (>160 000 visiteurs en 2019) et atténuer les effets des coups de vents. Les travaux consisteront ainsi à :

- procéder à un rechargement de plage de 7000 m³ au droit du musée (entretien des rechargements précédents) et des monuments américains (nouveau rechargement),
- poser des ganivelles pour conforter cette dune en érosion (~170m).

Les volumes de sable prévus les années suivantes à l'occasion du renouvellement de cette opération en cas de besoin (pour entretenir le rechargement), seront de 7000m³ maximum, dans les mêmes conditions mentionnées ci-dessus.

Le profil de rechargement sera réalisé dans le même esprit que le dernier réalisé en 2019, à savoir la création d'une banquette de 10m de large et une pente douce, de 25m vers le large, sur une longueur de 280m, afin d'atténuer l'effet érosif des houles et des grandes marées.

La dune sera ainsi protégée du déferlement des vagues et pourra se régénérer, notamment lors des épisodes de vent de secteur est. La plantation d'oyats complètera le dispositif afin de fixer le sable de volage. L'avantage de cette technique est une très bonne intégration paysagère, paramètre capital notamment au titre du site classé.



La bonne tenue de ce rechargement dépendra de la fréquence des coups de vent de secteur Est, ainsi que des prélèvements en sable réalisés tous les ans par les touristes, notamment au moment des commémorations du 6 juin.

Au regard du suivi des précédentes opérations de rechargement, la bonne tenue d'un rechargement est estimée sur une durée d'environ 2 ans. Il est donc envisagé à ce stade, de possiblement renouveler l'opération en 2024, 2026 et 2028.

Le tableau ci-dessous présente le calendrier prévisionnel de répartition des rechargements en sable dans sa fréquentation maximale :

	Opération n°1 (2022)	Opération n°2 (2024)	Opération n°3 (2026)	Opération n°4 (2028)	Total
Volume de sable	7000	7000	7000	7000	28000

Tableau 5. Calendrier prévisionnel et répartition des rechargements en sable (fréquentation maximale)

Durant la période de 6 ans sollicitée pour autoriser la réalisation de travaux de rechargement en sable, la commune cherchera à mobiliser les parties prenantes (partenaires, financeurs) pour réaliser les études techniques et environnementales requises pour la mise en œuvre d'une solution davantage pérenne, à savoir envisager la réalisation d'un rechargement massif en sable pour protéger et gagner du temps, et parallèlement mettre en œuvre les actions de relocalisation et adaptation prévues.

Choix des sites de prélèvement et description des procédés de ré-ensablement

Le prélèvement en sable se fait sur les barres sableuses qui se déplacent parallèlement au littoral au fil des marées. La surface de sable compatible est d'environ 25 000m², en dehors de la réserve naturelle de Beauguillot, en dehors des sites Natura 2000, RAMSAR et des ZNIEFF.

Les bancs sableux sont à une distance de 100m à 400m du site de dépôt, au sud du musée (cf. photo ci-contre).

Afin de limiter l'effet des prélèvements sur ces barres sableuses, la profondeur d'extraction sera de 30 cm à 50 cm maximum.

La surface nécessaire pour un prélèvement sur 30cm est d'environ 25 000m² et elle est de 14 000m² pour un prélèvement sur 50cm. Une vérification sera effectuée avant travaux avec la DDTM et l'entreprise, afin de vérifier la ressource mobilisable. Les parcs conchylicoles se trouvent à environ 250m du site de prélèvement.

Les prélèvements s'effectueront à marée basse, pour éviter la remise en suspension de particules fines.

La zone d'extraction identifiée dans les paragraphes précédents est située à une distance de 100m à 400m du site de dépôt, au sud du musée.

La circulation des engins se fera exclusivement sur le bas de l'estran (hors du haut de plage et de la lisse de mer), sur les zones où le sable est « mouillé » et longitudinalement à la plage, sauf au niveau de la zone de



PROJET DE LA MANICHE DDTM - SPM - PÔLE GESTION DU LITTORAL UTAH BEACH 30 avril 2021 10:30



rechargement pour déverser le contenu des bennes.

L'accès à l'estran se fera par la brèche aux chars, située au sud du musée, au niveau de laquelle sera mise en place une zone d'installation de chantier (stationnement des engins). Une deuxième zone de stationnement est prévue au niveau du parking de la cale de mise à l'eau, pour le stationnement diurne d'engins. L'accès à cette seconde zone de stationnement se fera par le réseau routier.

Une pelle chargeuse (25t) sera présente au niveau du banc de sable et pourra accéder au site dès que la marée le permettra.

Quatre tracteurs équipées d'une remorque d'une capacité de transport d'environ **7-8 m3**, effectueront la navette entre le site de prélèvement et les sites à recharger.

La fréquence estimée pour chaque tracteur-remorque est d'une rotation/10 minutes, sur un créneau de travail possible d'environ **6 heures/jour**.

Chaque tracteur effectuera en moyenne **36 rotations par jour**, permettant d'atteindre un rendement moyen de **1 000 m3/jour**.

Le nombre de jours de travaux estimés pour procéder à une opération de rechargement de 7000 m3 est de **7 jours**, pour un nombre estimé de **1000 rotations**.

Sur le site à recharger également, **une pelle (20 t)** permet de régaler les sables sur la haute plage.

Comme indiqué précédemment, en phase d'exploitation, des rechargements d'entretien seront à prévoir (cf. le tableau précédent). Les fréquences et les volumes dépendront des pertes constatées (dans le maximum présenté dans ce même tableau). Les volumes nécessaires seront évalués sur la base des levés topométriques réalisés dans le cadre des suivis des sites de rechargement et du trait de côte, réalisés par le maître d'ouvrage et la DDTM de la Manche.

b. Localisation et cartographie

Département : Manche

Commune(s) : Domaine Public Maritime (DPM) au droit de la commune de Sainte-Marie-du-Mont

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : Oui Non

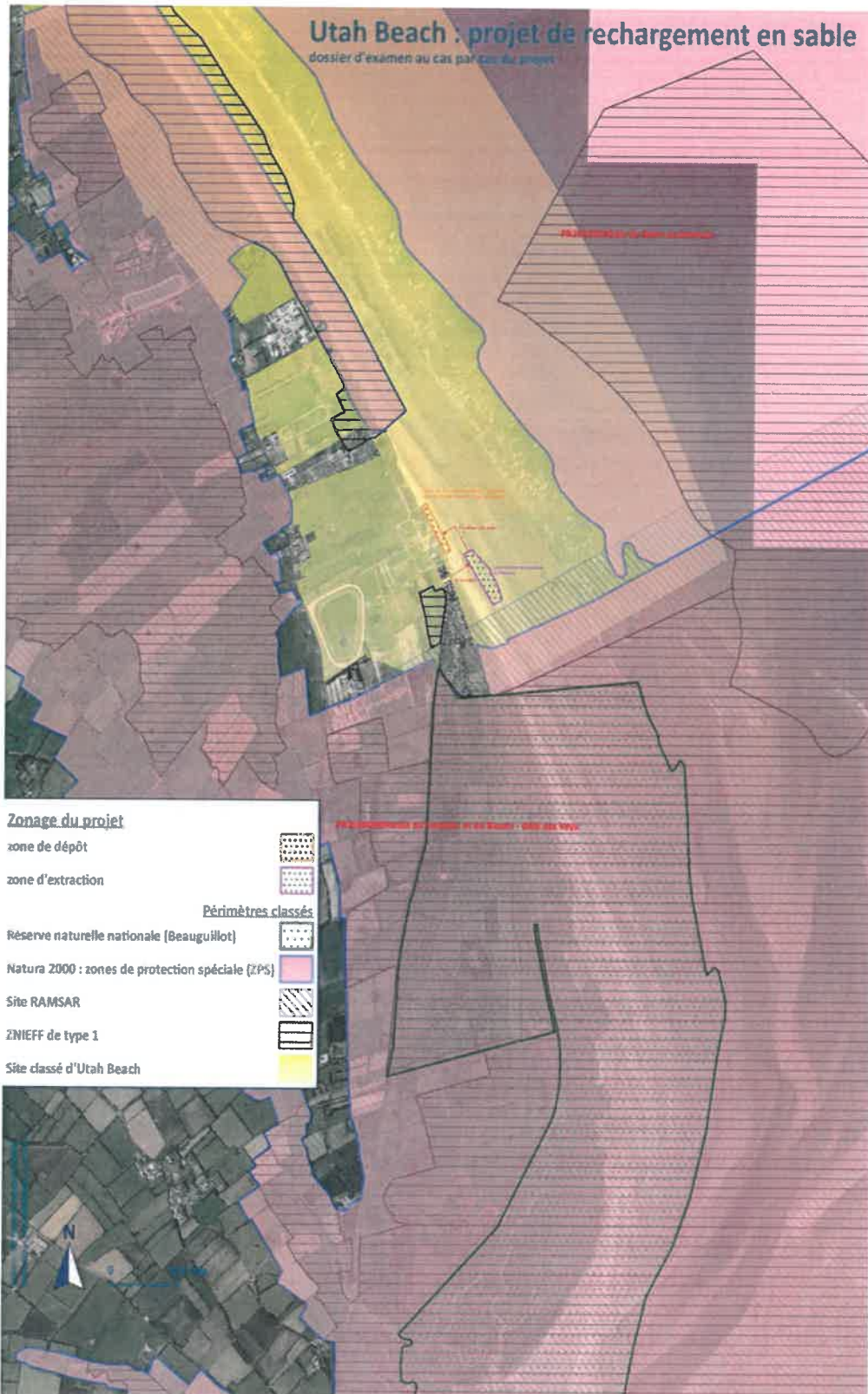
Nom du site : code FR25.....

Nom du site : code FR25.....

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?

A ...200m du site (nom) : Marais Cotentin et Bessin – Baie des Veys (FR2500088)

A ...500m du site (nom) : Baie de Seine occidentale (FR2510047)



Carte des périmètres classés à proximité du projet (sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot, Site RAMSAR, ZNIEFF, site classé d'Utah Beach)

c. Étendue du projet

Emprise au sol du projet : 23800 m² à 34800 m² (selon l'emprise de la zone de prélèvement)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

Les surfaces d'intervention comprennent une zone d'installation de chantier, une zone de rechargement sur la plage et une zone de prélèvement par raclage sur une barre sableuse.

- Emprise linéaire en phase chantier : 280m

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : 280m

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Aucun aménagement connexe n'est prévu pour la réalisation de ce projet.

Les sédiments marins extraits seront directement déposés sur la zone de rechargement projetée. Les véhicules de chantier seront stationnés en dehors du domaine public maritime.

Toutes les zones de stationnement sont hors site Natura 2000

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 7 jours

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : du 27/09 au 05/10/2021 ou du 25/10 au 02/11/2021

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

Intervention ponctuelle, seulement lorsque cela est nécessaire et sur une période favorable pour éviter le dérangement des espèces (mi-mars à mi-avril ou septembre-octobre)

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase exploitation, le projet ne génèrera aucun rejet, ni intervention dans le milieu. Les engins nécessaires au chantier accèderont à la plage par la "cale aux chars", située au sud du Musée.

Le choix de la zone d'extraction a été définie au sud du Musée à environ 100m, sur un secteur en accrétion (qui sera vérifié de nouveau conjointement avec les services de la DDTM avant la réalisation du projet).

Le transport du sable se fera sur la bande de sable mouillée, longitudinalement à la plage

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 30136 € TTC (opération n°1 en 2022)

NB : En cas de renouvellement de l'opération à l'identique en 2024, 2026 et 2028, pour un volume maximal de 7000m³ pour chaque opération et un montant prévisionnel de 35000 € par opération, le cout prévisionnel du projet sur la période 2022-2028, serait de 135 136.80 € TTC.

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Emission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- Gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits

Autres incidences : remise en suspension des sédiments dans l'eau à la marée montante en raison du remaniement du sédiment lors de l'extraction du sable puis du rechargement de plage

3 Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet.

Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Le site est présenté par les photographies suivantes :

30/10/2015 (état 0)

03/11/2015 (suivi des travaux)

25/11/2015 (état + 1 mois)

10/02/2017 (état + 15 mois – post-tempête)

08/03/2018 (état + 28 mois – post hivernal)

16 juillet 2018 (état + 32 mois – post grande marée)

Juin 2019

Avril 2021



LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNES :

TYPE DE VEGETATION (HABITATS NATURELS)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles Prés maigres Landes sèches Haies Arbres têtards Autres :	RAS
Milieux forestiers	Forêt de feuillus Landes boisées Autres :	RAS
Milieux rocheux	Falaises, escarpements Affleurements rocheux Eboulis Cavité à chauve-souris Autre :	RAS
Milieux humides et aquatiques	Marais Landes humides Mares Fossés Cours d'eau Herbiers aquatiques Etangs Tourbières Gravières Prairies humides Autre :	RAS
Milieux littoraux et marins	Falaises Récifs Herbiers de zostères Plages et bancs de sable Dunes Prés salés Lagunes Autres :	Etrépage superficiel pour le prélèvement de sable Réchargement du pied de dune et haut de plage en sable
Autre type de milieu	

LISTE DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNEES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes (consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes		
Mollusques		
Crustacés		
Insectes		
Poissons		
Amphibiens, reptiles		
Oiseaux	Gravelot à collier interrompu	Mesures d'évitement (intervention hors site de nidification et hors période de reproduction)
	Hirondelles de rivage	Mesures d'évitement (pas de rechargement sur la falaise dunaire pour éviter les nids et intervention hors de la période de reproduction)
Mammifères		

Sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont, le secteur en érosion d'Utah Beach et en particulier, le haut de plage situé à proximité du musée du Débarquement et des monuments américains n'est historiquement pas propice à la nidification de limicoles nicheurs du haut de plage (cf. érosion, forte fréquentation du site). Ce résultat est confirmé par le bilan du suivi réalisé en 2020 et repris dans la carte ci-dessous).

Carte de localisation des observations de gravelots à collier interrompu à proximité de la zone de projet

Le gravelot à collier interrompu sur la côte est du Cotentin et de la baie des Veys

Commune de Sainte-Marie-du-Mont, suivi 2020



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

Le projet a pour objectif de protéger le Musée du Débarquement et les monuments américains. Les sites de prélèvement et de rechargement sont en dehors des sites Natura 2000. Le banc de sable ne sera prélevé qu'en cas de nécessité et dans la limite des stocks disponibles

Ces prélèvements sur des bancs de sable en mouvement auront peu d'incidence sur les habitats intertidaux car peu d'organismes fouisseurs s'y développent (Référentiel EUNIS, A2.22 « Estrans de sable mobile, stérile ou dominé par des amphipodes »).

Le retrait de 7000m³ de sable sur la barre sableuse d'accumulation sur l'estran à proximité immédiate du musée, ne remettra pas en cause la dynamique d'accrétion du trait de côte.

Les engins de chantier accèdent à la plage par une cale existante. Le transfert des sédiments entre les deux zones se fait sur la partie basse de l'estran afin de limiter le dérangement des espèces.

Incidences sur les habitats benthiques :

Les incidences attendues concernent l'altération des habitats benthiques (estran sableux) et dunaires par écrasement ou ensevelissement. Les enjeux de préservation d'habitats naturels sont toutefois faibles étant donné que le projet est situé dans un secteur déjà impacté par l'érosion côtière et l'anthropisation (piétinement, circulation d'engins conchylicoles).

L'écrasement des habitats benthiques de l'estran sera réel sur le tracé de l'itinéraire des tracteurs transportant le sable de rechargement (1000 allers-retours), mais restera contenu dans la mesure où les engins emprunteront toujours le même itinéraire. La très grande emprise de cet habitat, très vaste le long du littoral Est Cotentin, permet d'en relativiser l'impact. Ces habitats sont d'autre part largement soumis à la pression anthropique et travaillés (pêche à pied de loisir, circulation d'engins conchylicoles, chars à voile...).

Les habitats dunaires sont quant eux soumis à une plus forte pression car au centre du projet :

- Le rechargement de plage, qui sera réalisé en haut de plage puis régalié pour atteindre le profil attendu, engendrera nécessairement l'ensevelissement des reliquats de plantes existantes sur le site ;
- A l'inverse l'installation de ganivelles, si toutes les précautions sont prises pour ne pas écraser les plantes existantes, permettra à moyen terme la reconstitution de l'écosystème dunaire.

Les incidences des travaux sur les habitats benthiques et dunaires seront négatives, directes, temporaires et moyennes pour les habitats benthiques du site de travaux et du site de prélèvement de sable. Elles deviendront positives en phase exploitation en raison de la reconstitution de l'écosystème dunaire.

Incidences sur l'avifaune :

Le projet se situe dans une zone moyennement sensible du point de vue des oiseaux car :

- le site de travaux (zone d'emprunt de sédiments et zone de dépôt) n'est pas fréquenté par des gravelots à collier interrompu,
- Une partie du site de dépôt (au droit des monuments américains) est concernée par la présence d'hirondelles de rivage. Les travaux pourront occasionner un

dérangement ponctuel des hirondelles de rivage mais leur habitat ne sera pas altéré (pas de recouvrement de la falaise dunaire).

L'estran au droit du site d'extraction du sable est probablement une zone de repos et de nourrissage pour les oiseaux marins, tel le Goéland argenté et la Mouette rieuse. Cependant la fréquentation déjà importante du site limite les potentialités d'accueil de ces espèces et donc le dérangement lié aux travaux.

Toutefois, pour éviter tout risque de destruction, la commune n'effectuera pas les travaux pendant la période sensible de nidification (mi-avril à fin août).

Les incidences des travaux sur l'avifaune sont estimées à négatives, directes, temporaires et faibles.

Réduction de transfert de pollutions diffuses ou accidentelles:

Des analyses ont été effectuées sur les sédiments marins dans la zone d'extraction. Elles mettent en évidence aucune contamination de ces derniers.

Des mesures de bon fonctionnement de chantier, particulièrement strictes du fait des enjeux naturels du site, permettront de minimiser les transferts de pollutions.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel : Oui Non

Destruction ou perturbation d'espèces (indiquer ces espèces) :
RAS

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce : Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...):

Des suivis du gravelot à collier interrompu sont effectués depuis plusieurs années sur le littoral. Depuis 2020, c'est aussi le cas pour l'hirondelle des rivages (suivi du SyMEL).

Les zones de repos des limicoles sur les bancs de sable ont été étudiées par le GONM.

Il n'y a pas de reposoirs de marée haute pour limicoles sur la zone d'étude. Il n'y a pas de sites de nidification du gravelot à collier interrompu sur la zone d'étude, fortement fréquentée et soumis à érosion.

Pour limiter les perturbations de ces espèces, les travaux s'effectueront fin septembre ou fin octobre (voir entre mi-mars et mi-avril pour les opérations d'entretien).

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A : Sainte-Marie-du-Mont

Nom, fonction et signature :

Le : 04/08/2021



Charles de Vallavieille, Maire
Le Maire,
Charles de VALLAVIEILLE

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base :

Site Internet www.natura2000.fr

Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :

Site Internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Carte des sites Natura 2000

Site de cartographie en ligne de la DREAL (CARMEN, onglet Patrimoine naturel) :

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseils et expertise pour chaque site :

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.